

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 7 octobre 2020

Présidence de Mme Laure JATON

Conseillers-ères présents-es : 88

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG « Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions ».

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2020.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Laure Jaton

Tatyana Laffely Jaquet